

DISPOSITIF « CHEQUES SPORT » ANNEE 2026

Objectif du dispositif

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'accès au sport au maximum de jeunes et notamment aux plus défavorisés.

Bénéficiaires

Tous les jeunes âgés de 5 à 20 ans (nés entre le 01/01/2006 et le 31/12/2021) domiciliés sur le territoire de la 3CMA (Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan) **depuis au moins un an** (de date à date), scolarisés en ou alternance, et dont les parents sont titulaires d'un avis d'imposition français.

Montant attribué

Plusieurs chèques sport sont délivrés aux bénéficiaires, pour une valeur totale de :

- 60,00 € pour les élèves du primaire et lycéens
- 40,00 € pour les collégiens
- 80,00 € pour les étudiants

Participation de la famille

La participation de la famille, pour l'année 2026, est évaluée selon un barème prenant pour référence la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème (14) » de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.

Tranches	Montant de la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème (14) »	Participation de la famille (%)	Participation de la famille (€)		
			Primaires et Lycéens	Collégiens	Etudiants (-21 ans)
Tranche 0	0	12,50 %	7,50 €	5,00 €	10,00 €
Tranche 1	1 à 1000	28,00 %	16,80 €	11,20 €	22,40 €
Tranche 2	1001 à 2000	55,00 %	33,00 €	22,00 €	44,00 €
Tranche 3	> ou = 2001	80,00 %	48,00 €	32,00 €	64,00 €

En l'absence d'avis d'imposition, le calcul de la participation s'effectuera automatiquement sur la base de la tranche 3.

Les chèques sport sont utilisables uniquement par le bénéficiaire et auprès des associations sportives qui ont signé une convention avec le CIAS.

Ils peuvent être utilisés à partir de la date de délivrance et au plus tard le 31 décembre de l'année de validité ; ils ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre.

Ils ne sont ni repris, ni remboursés.

Références de la décision

Délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2025.

Liste des pièces à fournir au CIAS

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (pour les couples non mariés, fournir les 2 avis d'imposition)
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Livret de famille
- Certificat de scolarité pour les lycéens de plus de 16 ans et les étudiants.

Renseignements et inscriptions au CIAS de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan
Résidence Jean Baghe (2^{ème} étage) - 38 rue Pierre Balmain - Saint-Jean-de-Maurienne

A partir du 02 mars 2026 jusqu'au 27 novembre 2026

Tous les matins de 8h30 à 12h00

Plus les mercredis de 13h30 à 17h00 (uniquement en septembre)

www.coeurdemaurienne-arvan.com (social/famille) - Tél : 04 79 64 00 54 - mail : cias@cias-3cma73.com